

pour AJ **1 2** mois

1		NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		RESTAURATION D'OEUVRES D'ART														
Nature de l'activité (1)		9 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux						
N° SIRET												si exercice en société (2)		AV	Nombre d'associés		AS	
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »				AK	d'après les règles « créances-dettes »				AL							
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA				AT							
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR					
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	102 341	116,89 %				
	2	À déduire Débours payés pour le compte des clients (2)										AB						
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés) (3)										AC	14 791	16,89 %				
	4	Montant net des recettes										AD	87 550	100,00 %				
	5	Produits financiers (4)										AE	28	0,03 %				
	6	Gains divers (5)										AF	591	0,68 %				
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)										AG	88 170	100,71 %				
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	8	Achats (6)										BA	15 976	18,25 %				
	9	Frais de personnel		Salaires nets et avantages en nature (7)								BB	1 053	1,20 %				
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)								BC	486	0,56 %				
	11			Taxe sur la valeur ajoutée								BD						
	12	(8)		Contribution économique territoriale								JY	435	0,50 %				
	13			Autres impôts								BS	105	0,12 %				
	14			(9) Contribution sociale généralisée déductible								BV	2 580	2,95 %				
	15	Loyer et charges locatives										BF	3 303	3,77 %				
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)							BW	BG	737	0,84 %						
	17	Entretien et réparations			431	0,49 %	Total : Travaux, Fournitures et Services Extérieurs				BH		7 421		8,48 %			
	18	Personnel intérimaire																
	19	Petit outillage (11)			1 251	1,43 %												
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité			749	0,86 %												
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)			3 873	4,42 %	Total : Transport et déplacements				BJ		6 392		7,30 %			
	22	Primes d'assurances			1 116	1,27 %												
	23	Frais de véhicules (12)			3 484	3,98 %												
		(cocher la case si évaluation forfaitaire) ...																
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)...			2 908	3,32 %												
	25	Charges sociales personnelles (13)		dont obligatoires				BT	13 270				BK		14 720		16,81 %	
				dont cotisations facultatives Madelin		BZ	1 450		dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		BU							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès			750	0,86 %	Total : Frais divers de gestion				BM		3 926		4,48 %				
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone			2 440	2,79 %													
28	Frais d'actes et de contentieux			5	0,01 %													
29	Cotisations syndicales et professionnelles			229	0,26 %													
30	Autres frais divers de gestion			501	0,57 %													
31	Frais financiers (14)										BN	142	0,16 %					
32	Pertes diverses (15)										BP	19	0,02 %					
33	TOTAL (lignes 8 à 32)										BR	57 297	65,44 %					

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **RESTAURATION D'OEUVRES D'ART**

N° SIRET

9 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	30 872	35,26 %
		35	Plus-values à court terme (16)					CB		
		36	Divers à réintégrer (17)					CC	222	0,25 %
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD		
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)					CE	31 095	35,52 %
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF		
		40	Frais d'établissement (19)					CG		
		41	Dotation aux amortissements (20)					CH	1 126	1,29 %
			dont amortissement des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables (art. 39, 1 – 2°, al. 3)					BE		
		42	Moins-value à court terme					CK		
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT		83 0,09 %
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO		
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont aides Fonds de solidarité Covid	CJ		
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)					CN	1 208	1,38 %	
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CP	29 886	34,14 %	
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CR			
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX	19 351		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY	5 977		
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :				CZ	1 492		
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU			
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : thermique, à hydrogène, hybride, électrique ; (4) indiquer : diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :			Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type (1)									
	T			X				7 749		
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A		B